

Conformément aux exigences du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire du ministère de l'Éducation, nous vous faisons parvenir un résumé des principales informations concernant les évaluations de votre enfant pour la prochaine année scolaire.

La première section du document présente les règles administratives qui régissent le processus d'évaluation alors que la deuxième section résumera les activités évaluatives de votre enfant pour chaque matière.

Section 1 : Dates d'émission des bulletins et pondération des étapes

Communications officielles de l'année

| | |
|-------------------------------|--|
| 1 ^{re} communication | La première communication comportant des commentaires sur le développement de votre enfant sera disponible via la section PARENTS du site Internet de l'école le |
| 1 ^{er} bulletin | Le premier bulletin sera disponible via la section PARENTS du site Internet de l'école le Ce bulletin comptera pour 20 % du résultat final de l'année. |
| 2 ^e bulletin | Le deuxième bulletin sera disponible via la section PARENTS du site Internet de l'école le Ce bulletin comptera pour 20 % du résultat final de l'année. |
| 3 ^e bulletin | Le troisième bulletin sera disponible via la section PARENTS du site Internet de l'école le Ce bulletin comptera pour 60 % du résultat final de l'année. |

Épreuves obligatoires du ministère de l'Éducation

4^e année :

- Français langue d'enseignement

6^e année :

- Français langue d'enseignement

- Mathématique

- English Language Arts (programme d'anglais langue maternelle)

Les résultats de ces épreuves valent 20 % du résultat final de la compétence évaluée.

Commentaires sur les apprentissages

Pour le français, l'anglais, l'espagnol et les mathématiques, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, etc.

Compétences transversales

Les compétences suivantes feront l'objet de commentaires inscrits dans les bulletins :

| | | |
|---------|--|--|
| Étape 1 | | |
| Étape 3 | | |

Informations générales

- Pour les 3 matières suivantes, le résultat est détaillé par compétence : English Language Arts, Français et Mathématique.
- Pour les autres matières, un seul résultat chiffré apparaît.
- Pour toutes les matières, le résultat disciplinaire est issu du jugement de l'enseignant(e) sur les apprentissages de l'élève et de la pondération des compétences.
- Le seuil de réussite est fixé à 60 % pour chacune des matières.

Section 2 : Activités évaluatives

Classe : _____ Titulaire : _____

Domaine des langues

| | |
|-----------------|--|
| Enseignant(e) : | |
| Enseignant(e) : | |
| Enseignant(e) : | |

Domaine de la mathématique

| | |
|-----------------|--|
| Enseignant(e) : | |
|-----------------|--|

Domaine des arts

| | |
|-----------------|--|
| Enseignant(e) : | |
| Enseignant(e) : | |

Domaine du développement personnel

| | |
|-----------------|--|
| Enseignant(e) : | |
| Enseignant(e) : | |

Si des changements importants sont apportés en matière d'évaluation des apprentissages, l'enseignant(e) de votre enfant vous en informera.